

LA VISITE DU DG EN NOUVELLE-AQUITAINE

Le 7 juin 2018, Monsieur Rodolphe GINTZ, était en visite dans notre région et a pu s'entretenir lors d'un contrôle routier conjoint avec les agents de la brigade de Périgueux et de la Viti de Bergerac, ainsi qu'avec les autorités préfectorales de la Dordogne avant de se rendre à l'aéroport (PPF) de Bergerac. Le DG a terminé son étape par une audience d'une heure accordée aux organisations syndicales régionales à l'aéroport de Mérignac.

L'UNSA Douanes de Nouvelle-Aquitaine, la n'ont pu exposer tous les points qu'elles avant le départ du DG pour Paris, mais nous vous



CGT et la CFDT étaient présentes. Elles souhaitaient aborder durant une petite heure faisons part des principaux propos.

L'Unsa a fait l'intervention suivante :

Nous n'aborderons pas tous les sujets d'intérêts qui nous sont communs, ceci du fait des délais impartis et de l'objet même de votre visite en Dordogne en lien avec les Points de Passage aux Frontières. Notre intervention est donc centrée sur les PPF et sera complétée par une demande spécifique sur le télétravail.

L'importance de la mission de surveillance des frontières que nous partageons avec la PAF s'est considérablement accrue ces derniers temps du fait, d'une part, de la menace terroriste qui empreint le monde et d'autres part, de l'explosion des courants migratoires anarchiques.

Face à la nécessité d'un contrôle exhaustif des PPF, plusieurs décisions ont été prises par l'administration ; réduction des PPF, (exemple chez nous avec l'aéroport d'Agen) recrutement exceptionnel d'agents des douanes, échange d'informations (programme PNR).

Néanmoins des difficultés demeurent et, les moyens restent toujours insuffisants.

En terme général, nous demandons à ce que les moyens de la DGDDI continuent à progresser ; il faut plus de moyens, plus de matériels et une meilleure coordination avec la PAF en termes d'actions et de compétences.

Ainsi nous vous sollicitons afin,

- que vous preniez les mesures pour mettre en place un partage d'informations opérationnel muni d'un équipement technologique permettant d'accélérer les contrôles ;
- que vous poursuiviez l'effort concernant les moyens humains ;
- sur ce type de mission, ne pourrait-on pas mettre en place une réserve douanière, comme cela existe par ailleurs et qui pourrait utilement répondre à nos contraintes spécifiques voire saisonnières ?

L'autre thème sur lequel nous souhaitons vous faire réagir est le déploiement du télétravail encore systématiquement refusé aux agents du CSRH.

Plusieurs arguments se sont succédé pour justifier ces refus. Dans les premiers temps, vos services se retranchaient derrière les difficultés techniques, puis il nous a été demandé d'attendre de voir ce qui se faisait dans les autres CSRH pour finir par implorer le caractère évolutif de ce service qui ne permettrait pas de se lancer dans « l'aventure » du télétravail.

Nous tenons à dire, Monsieur le Directeur général ; « heureusement qu'un service est évolutif et non figé, surtout dans le monde actuel si rapide ! ».

Nous considérons donc, que tous les arguments précités ne doivent pas aboutir au refus systématique pour une expérimentation au CSRH de ce modèle de travail.

Nous vous proposons donc, puisque le 21 juin prochain, 5 recours contre ces refus seront examinés en CAPC à Montreuil d'engager un dialogue avec vos différents services concernés de manière à donner une suite favorable à ces recours qui témoignent de l'existence d'un vivier de volontaires permettant ainsi de tester, sur un nombre restreint d'agents, l'opérationnalité du télétravail au CSRH ».

Les discussions se sont engagées sur le thème du télétravail, jusqu'à présent systématiquement refusé aux agents du CSRH.



Le DG a fait part de son souhait que cette position de blocage ne demeure pas sans solution. Il s'est même montré agacé du fait que les CAPC aient à traiter ce type de recours. Tout en reconnaissant que l'administration des Douanes n'était pas préparée à basculer sur ce modèle de travail, il admet qu'il n'existe pas de dogme d'incompatibilité.

Dans le cas du CSRH, plusieurs conséquences du passage à ce mode de travail sont à étudier avant de fixer le moment opportun pour sa mise en œuvre. Ainsi cet entretien, en présence du Directeur interrégional, s'il n'a pas permis un déblocage immédiat du dossier au sein du CSRH, n'en demeure pas moins un premier pas vers une nouvelle approche.

Dès cette année, les responsables locaux mèneront des études dans le but de définir un cadre qui permettra « le moment opportun », selon les propos du DG, d'accepter des demandes de télétravail des agents du CSRH.

L'UNSA relaie ces demandes des agents qu'elle trouve justifiées et appuiera toute démarche administrative qui ira dans le sens du progrès.

Concernant le CSRH, en réponse à une question sur l'attribution de la prime SCN, le DG a rappelé que la douane avait bien fait la demande pour ce service, mais qu'elle n'avait pas la main et donc il faut attendre, septembre 2018, l'annonce du budget 2019 pour savoir si la demande sera satisfaite. Pour le moment rien ne permet de confirmer ou d'infirmier cette prime !

Sur une remarque syndicale qualifiant le management d'être par trop « caporaliste », le DG s'est vivement inscrit en faux, il encourage à une certaine souplesse de management dans le sens d'une déconcentration de certaines prises de décisions.



L'autre point principal des discussions concernait les points de passage frontalier.

D'une manière générale, le DG des douanes réaffirme l'ancrage de la douane sur les missions PPF qui prendra encore plus d'importance avec le BREXIT en 2019. Néanmoins notre rappel sur la fermeture de certains PPF (Aéroport d'Agen) lui permet de préciser que le nombre de PPF est très élevé entraînant ainsi des difficultés à assurer la mission partout.

S'il reconnaît que l'activité des PPF est très fluctuante selon les saisons, l'idée d'une création d'une réserve de la Douane lui paraît lourde à mettre en œuvre alors qu'existe déjà en Douane l'outil Paris Spécial qui peut utilement servir sur ces missions. Néanmoins, il n'y aura pas d'autre emploi supplémentaire (hors Paris Spé) fixé sur cette mission !

Il envisage la création d'un indicateur de performance spécifique PPF afin de ne pas pénaliser les brigades qui ont un fort pourcentage de ce type de missions.

Monsieur Rodolphe Gintz a manifesté son intérêt pour la mise à niveau des équipements technologiques tel que nous le réclamons et qui permettraient des contrôles plus rapides. Il était par ailleurs, accompagné de Monsieur Christian LEBLANC, chargé de mission en charge des missions transversales.

La visite du DG en Dordogne aura permis une meilleure prise de conscience des autorités préfectorales de la Dordogne sur le rôle essentiel que notre administration joue dans le bon fonctionnement des aéroports ayant le statut PPF. Ce travail de lobbying, incitant les autorités préfectorales à contribuer de façon accrue à la bonne organisation des contrôles de passagers sera poursuivi au niveau régional. De même, le manque de respect que certains opérateurs privés ont dans les rapports avec la Douane, est un point à solutionner.

Si le DG des Douanes était arrivé à Périgueux avec un panier vide, nul doute que sa journée lui aura permis de le garnir avec quelques suggestions et propositions utiles pour le proche avenir.

LE COUP DE GUEULE DU MOIS

Alors que nous sommes à la veille (ou (comité action publique 2022), l'Unsa véritable coup de gueule envers ceux qui souhaitant sa paupérisation, sa corvéabilité

On perçoit déjà que l'État se désengage là entend par ci de là que le statut de la FP régaliennes, et enfin bruissent des rumeurs sociales des fonctionnaires ce qui ne sera



avant veille) de la remise du rapport CAP22 douanes de Nouvelle-Aquitaine pousse un participant au dénigrement du fonctionnaire en à merci et son dénuement statutaire.

où les collectivités peuvent prendre la main, on serait réservé aux seules administrations d'économies drastiques sur les prestations pas sans poser problème pour la solidarité.

Le gouvernement serait bien inspiré de ne pas suivre le chant des pourfendeurs de fonctionnaires, lui qui est issu d'une majorité démocratiquement élue s'il ne souhaite pas se couper radicalement de sa base.

Certains États ont aboli l'emploi à vie; c'est le cas de la Suède qui était pourtant jadis un modèle de social-démocratie, où désormais, par exemple, il n'y a plus de grilles salariales.

Alors vers où allons-nous, dans une France où le statut de la FP a été et reste un véritable marqueur de la cohésion nationale ? Réduction du déficit budgétaire, chasse idéologique au fonctionnaire, efficacité renforcée . . . quelle est donc la finalité recherchée ?

CAP22 ouvre plusieurs chantiers pour la Fonction Publique :

- Les organismes paritaires pour lesquels beaucoup d'entre vous, méconnaissent le fonctionnement, mais bénéficiez toutefois de leur rôle quant à la préservation de l'équité, sont dans le collimateur. Ils perdraient leurs prérogatives sur tout ce qui est mobilité, gestion et promotion pour se recentrer sur les recours et disciplines. Sur ce point, l'arbitraire pourrait gagner du terrain avec le passage de l'exclusion temporaire de fonction (ETF) de 3 jours dans le giron des sanctions du premier groupe.
- Le développement des emplois sous contrat sera une façon de supprimer le statut en recrutant sur contrat les catégories C et B hors spécialité. Cela aura aussi une incidence sur les rémunérations en affaiblissant la portée des grilles de rémunération.
- La rémunération au mérite serait favorisée. Mais comment peut-on mesurer le mérite alors que les métiers et fonctions exercés sont différents, que le choix des carrières se restreint, que l'arbitraire des relations avec la hiérarchie directe sera un facteur déterminant ?
- Une réforme des retraites qui s'orienterait vers un système à points contraire aux carrières progressives qui caractérisent la FP. Si les salariés du privé n'ont aucun intérêt à revendiquer un calcul de leur pension sur les 6 derniers mois (bien souvent période de chômage), au contraire les fonctionnaires n'ont aucun intérêt pour un calcul qui ne prendrait pas en compte l'aspect continu, linéaire et progressif de leur carrière.
- Enfin un chantier sur les départs volontaires.

Face à ces météorites qui nous frôlent, l'Unsa lance un cri d'alarme et cherche les moyens de peser dans le rapport de force avec un gouvernement qui jusqu'à présent convoque les partenaires sociaux à de nombreuses discussions, mais sans engager de réelles négociations. Les derniers appels à la grève, peu suivis, se sont soldés par des échecs ; **il sera donc nécessaire d'imaginer d'autres actions pour pousser le gouvernement à négocier.**



LE GT SURV DU 29 MAI MATINÉE

La première demie-journée du 29 mai était consacrée à un échange sur les conclusions tirées dans les différents ateliers tenus depuis quelques mois à l'initiative du Directeur interrégional.

Les questions concernant le CODT étant nombreuses, le DI décide de tenir un GT spécifique sur les missions et l'activité du CODT.

Dès à présent, une étude sur la pertinence des implantations des LAPI est lancée, de même, une hiérarchisation des différents types de hit est envisagée.

La nouvelle fiche de liaison entre unités et CODT (la voie téléphonique est privilégiée), proposée lors de ce GT, sera revue de façon à fondre les autres « check list » dans le même format. Une période d'essai a également été demandée pour retour d'expérience.

La nouvelle configuration géographique de la DI devrait également amener quelques modifications stratégiques afin de « resserrer les mailles du filet ».

L'évolution la plus notable, est la présence renforcée des unités sur la tranche horaire 3h-6h, sans alourdir les % d'heures de nuits.



LE GT OPCO DU 29 MAI APRÈS-MIDI

Même méthode pour les opérations commerciales avec la volonté de la hiérarchie locale de pérenniser un certain nombre d'implantations et de procéder à des centralisations afin de gagner en technicité. Dans la période actuelle de renouvellement des conventions en CDU, le DI souhaite garantir les moyens des Pôles de Gestion des Procédures. Autre pan des évolutions envisagées est le développement du travail en réseau, ceci à plusieurs niveaux.

Il a été constaté un déficit de contrôle en DCN, il sera donc instauré un correspondant DCN dans chaque bureau qui pourra proposer des PRODC.

Concernant la fiscalité du transport Agen fera les contrôles pour toute la DR, même schéma recherché pour la DR de Poitiers. Pour la fiscalité énergie, les dossiers doivent passer d'abord en CHS. Vu l'encombrement actuel, priorité est donné à la gestion. Concernant les tabacs une réflexion de centralisation est en cours pour la DR de Poitiers. Enfin pour la Garantie, il y aura mutualisation des connaissances au sein de la DI entre les bureaux de Mérignac, Bayonne et Angoulême.

COTISATION SYNDICALE, PENSEZ-Y !

EN MOYENNE CELA NE VOUS COUTERA QUE 30 €

En effet, la réduction d'impôt pour la cotisation 2018 est égale à 66 % de la cotisation ou 100 % pour les personnes déclarant aux frais réels.

AC	65 €	C2	89 €	inspecteur	117 €	IP2/IP1	144 €
ACP2	78 €	C1	95 €	IR3	127 €	DSD2/DSD1	154 €
ACP1	85 €	CP	101 €	IR2	132 €	DF/DI	175 €
				IR1	137 €	ADMINISTRATEUR CIVIL	218 €

ÉCRIVEZ A L'ADRESSE SUIVANTE : unsa-aquitaine@douane.finances.gouv.fr